

## **Vers l'élargissement et la simplification des procédures du système de redéploiement des fonctionnaires**

### **Société**

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-05-2010 19:52:40

**Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Modernisation des secteurs publics, Mohamed Saad Alami a indiqué, mercredi, qu'il sera procédé à l'élargissement et à la simplification du système actuel de redéploiement des fonctionnaires.**

Répondant à une question à la Chambre des représentants, M. Alami a affirmé que les principes de volontariat, de sélection et de motivation seront pris en compte lors de l'opération de redéploiement, outre la mise en place de nouveaux mécanismes visant à encourager la mobilité des fonctionnaires à travers la régulation du "statut de la mise à disposition" et l'amélioration des conditions d'affectation.

Le redéploiement des fonctionnaires à une large échelle s'effectuera dans le cadre d'une approche globale qui tient compte des grandes réformes que connaît le Maroc et qui concernent en particulier la décentralisation, la déconcentration, la réforme de la grille des salaires et autres réformes administratives structurelles, a-t-il ajouté.

M. Alami a affirmé que la déconcentration administrative est un choix décisif pour relever les défis de développement et atténuer les disparités entre les régions, préfectures, provinces et communes à travers la mise à niveau de l'administration territoriale et le renforcement de ses ressources, et l'amélioration de son rendement en tant que pilier à l'élargissement de la décentralisation et la consécration de la démocratie locale.

Il a souligné que le gouvernement s'atèle à l'élaboration d'un projet de décret portant charte de la déconcentration administrative qui fixe ses règles générales, ses principes d'orientation et les sphères de compétence aux niveaux central, régional et local avec la création d'instances de coordination.

Concernant la réforme de la grille des salaires, le ministre a indiqué que les résultats définitifs de l'étude menée à ce sujet par un cabinet international spécialisé seront connus au début de l'année prochaine, soulignant que cette étude permettra la mise en place d'une nouvelle grille des salaires sur la base de la motivation, du rendement et du mérite.

Parmi les objectifs fixés, figure la révision du découpage territorial des régions sur la base de critères objectifs et équitables en vertu desquels l'indemnité de résidence sera octroyée, a-t-il dit.

MAPF